



FUNDING
FISH

ACTIONS POUR LE RENFORCEMENT DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES REPRÉSENTANT LE SECTEUR DE LA PETITE PÊCHE CÔTIÈRE



Ce guide est un livrable du projet « Poser le cadre pour le renforcement de la petite pêche côtière sur les eaux de l'atlantique sud » mis en œuvre dans le cadre du financement de l'Union Européenne MARE/2014/04 - SI2.724092.

Il a été pensé et préparé pour les organisations professionnelles de pêche et leurs permanents afin de leur indiquer les soutiens financiers dont ils peuvent bénéficier pour renforcer la voix des pêcheurs de la petite pêche côtière.

Ce guide ne reflète que l'opinion de son auteur et la Commission Européenne ne peut être tenue responsable de l'utilisation qui serait faite de l'information contenue dans ce document.

CONTACT

BG SEA CONSULTING

Entreprise individuelle dirigée par Benoît Guerin, consultant et patron pêcheur aux petits métiers en Méditerranée (Var, France). Benoît Guerin a été secrétaire général du Conseil Consultatif pour les eaux occidentales australes (2007-2013), et responsable du programme pêche du WWF France (2004-2007)

BGSEACONSULTING@GMAIL.COM
0033 632 026 815

QUEL EST LE BUT DE CE GUIDE ?

Ce guide a été pensé pour proposer des actions concrètes que vous pouvez mettre en œuvre afin de renforcer la voix du segment de la petite pêche au sein de votre organisation.

Vous devez d'abord vous demander quelle est l'amélioration la plus importante dont vous avez besoin pour cela. Dix actions sont listées dans ce guide. Elles proviennent d'un long travail d'enquêtes auprès des organisations et pêcheurs de la façade atlantique sud de l'Europe. Cette version est adaptée à la marge à la situation en France qui diffère de celle rencontrée en Espagne ou au Portugal.

Vous devez ensuite vérifier qu'il existe des opportunités de financement au travers du FEAMP (mesures régionales ou nationales, ou au travers de votre groupe d'action locale).

Vous devez enfin écrire votre projet. Et vous pourriez bénéficier d'une aide technique pour cela: votre groupe d'action côtier local (GAC), votre administration, des chercheurs ou même des ONG avec lesquels vous travaillez déjà en confiance. Ils peuvent vous aider à construire votre projet, faire le travail administratif et peut-être même rechercher le cofinancement du projet...

Et n'oubliez pas que dans le cadre du FEAMP, la petite pêche côtière bénéficie d'un soutien financier préférentiel.

POUR CE QUI EST DES OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT...

Pour chacune des prochaines fiche action, vous trouverez l'article correspondant du FEAMP. Cela veut dire que l'Union Européenne a prévu de financer ce type d'action. Mais au niveau de l'état, l'administration peut avoir décidé de :

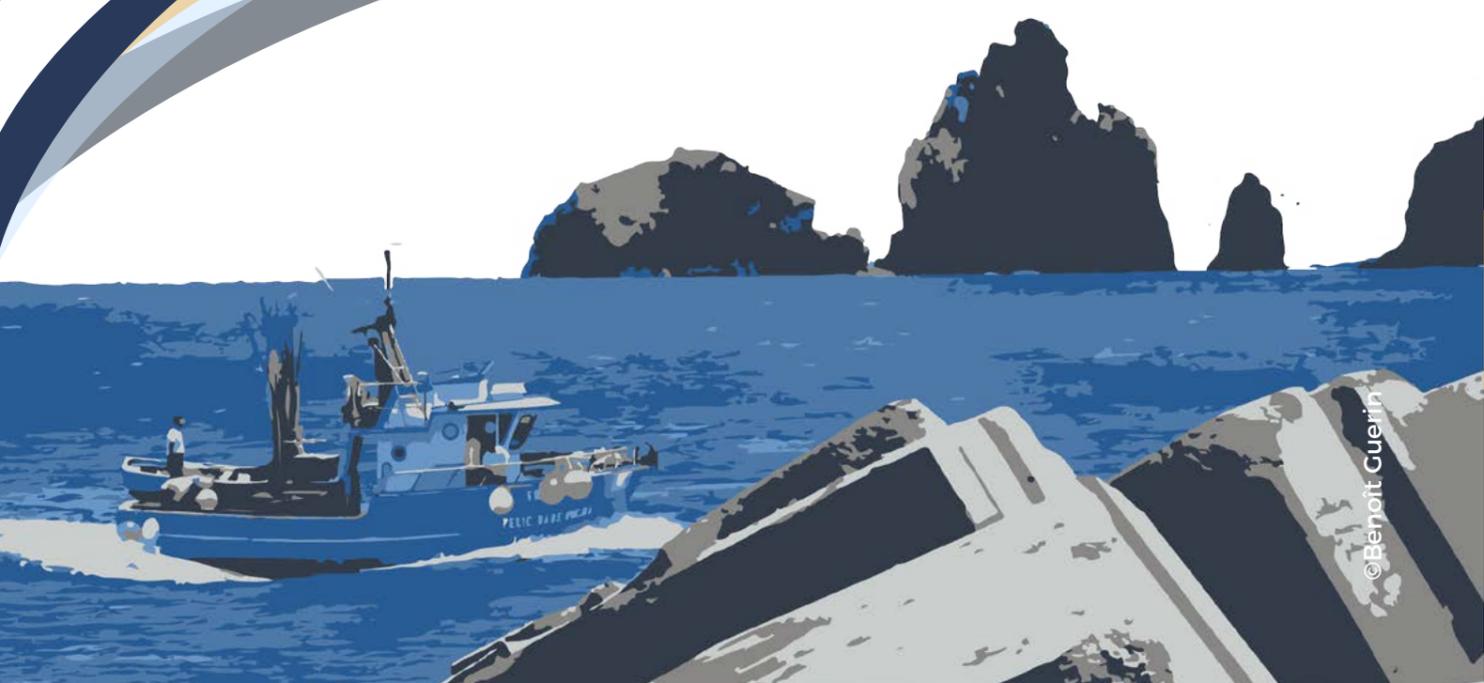


OUVRIR CETTE OPPORTUNITÉ : à la fin du guide vous trouverez quelle administration est responsable de la mesure. Vous devez contacter cette dernière pour connaître la procédure à suivre.

NE PAS OUVRIR CETTE OPPORTUNITÉ : par conséquent vous ne pouvez pas faire financer cette action dans l'immédiat. Mais vous pouvez contacter votre administration et la convaincre de l'ouvrir. Un financeur public pourrait également la financer en profitant du régime dérogatoire.



Indépendamment de cette opportunité, votre groupe d'action côtier (GAC) - si existant - pourrait financer ces actions, si elles rentrent dans leur stratégie.



©Benoît Guerin

LES ACTIONS QUI PEUVENT VOUS PERMETTRE DE RENFORCER LA VOIX DE LA PETITE PÊCHE DANS LA GESTION DES PÊCHES



1. Bénéficier d'une assistance technique pour la rédaction de vos avis

ARTICLE DU FEAMP:
art. 27 et GAC



2. Augmenter vos ventes et marketer vos produits

ARTICLE DU FEAMP:
art. 42 & 68 et GAC

3. Diversifier l'activité de pêche vers de nouvelles sources de revenu*

art. 30 & 40 et GAC



4. Former vos présidents pour leur apporter la culture juridique et scientifique nécessaire*

ARTICLE DU FEAMP:
art. 29 et GAC

5. Compenser vos présidents pour le travail qu'ils fournissent pour votre organisation

art. 36 et GAC

6. Participer au Conseil Consultatif sud

art. 29



7. Faire financer votre organisation pour sa contribution à une gestion durable de l'activité de pêche*

ARTICLE DU FEAMP:
art. 36 et GAC

8. Faire du lobbying pour une décentralisation plus poussée de la gestion des pêches en Europe*

art. 30 & 40 et GAC

9. Participer à la collecte des données avec les scientifiques

art. 28 et GAC



10. Recruter un facilitateur extérieur afin de vous assister dans vos réunions et de permettre à chaque opinion d'être prise en compte*

ARTICLE DU FEAMP:
art. 27 et GAC

BÉNÉFICIER D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA RÉDACTION DE VOS AVIS

Bien que les opinions et les connaissances des pêcheurs soient concrètes et ancrées dans la réalité de l'activité de pêche, elles peuvent manquer des aspects scientifiques et juridiques qui permettent de les formaliser dans des avis écrits que votre organisation peut ensuite utiliser pour défendre l'intérêt de vos membres devant les gestionnaires. Les organisations françaises ont beaucoup évolué depuis 10 ans en recrutant de nombreux cadres mais le nombre de sujets techniques à traiter augmentent toujours...

QUEL ARTICLE DU FEAMP PEUT FINANCER CETTE ACTION ?



Article 27 - Services de conseil



Votre groupe d'action côtier

AUGMENTER VOS VENTES ET MARKETER VOS PRODUITS

Vendre et promouvoir les produits de la pêche est un métier. Vous pourriez développer votre propre label, promouvoir vos produits, communiquer plus largement vers les consommateurs (les médias sociaux peuvent d'ailleurs être une solution à moindre coût), créer de nouveaux marchés, mettre en place des ventes directes,...

QUEL ARTICLE DU FEAMP PEUT FINANCER CETTE ACTION ?



Article 42 - Valeur ajoutée, qualité du produit et article 68 - Mesures de commercialisation

MESURES RÉGIONALES ET NATIONALES



Votre groupe d'action côtier

* : les mesures les plus pertinentes pour les organisations professionnelles françaises

3 DIVERSIFIER L'ACTIVITÉ DE PÊCHE VERS DE NOUVEAUX REVENUS

Vous êtes situé dans une zone touristique ou d'importance environnementale et vous pourriez profiter de l'opportunité d'autres sources de revenus pour les entreprises de pêche. Vous pourriez par exemple penser au pesca-tourisme, à l'ouverture d'un restaurant, à des campagnes de sensibilisation environnementales ou à d'autres services environnementaux.

QUEL ARTICLE DU FEAMP PEUT FINANCER CETTE ACTION ?

Article 30 - Diversification et nouvelles sources de revenus,



Article 40 - Protection et restauration de la biodiversité marine,
MESURES NATIONALES



Votre groupe d'action côtier pourrait néanmoins intervenir sur ces deux articles



4 FORMER VOS PRÉSIDENTS POUR LEUR APPORTER LA CULTURE JURIDIQUE ET SCIENTIFIQUE NÉCESSAIRE

Vous savez que la pêche est de plus en plus régulée soit au travers des règlements européens, nationaux ou même régionaux. En plus de ces aspects juridiques, la réglementation est de plus en plus établie sur des bases scientifiques dépendant du progrès de la connaissance ou des avis sur les ressources marines. Afin que vos présidents puissent assimiler ces notions des formations pourraient être utiles.

QUEL ARTICLE DU FEAMP PEUT FINANCER CETTE ACTION ?



Article 29 - Promotion du capital humain



Votre groupe d'action côtier

5 COMPENSER VOS PRÉSIDENTS POUR LE TRAVAIL QU'ILS FOURNISSENT POUR VOTRE ORGANISATION

Vos présidents dirigent votre organisation et lui permettent de produire et de défendre ses avis et demandes devant les gestionnaires. Cela nécessite de l'implication et des heures de dévouement. Ils pourraient ne pas pouvoir produire ce travail s'ils ont encore besoin de gagner leur vie en étant en mer. Vous pourriez obtenir des financements pour le travail de votre organisation (voyez aussi la fiche action 7).

QUEL ARTICLE DU FEAMP PEUT FINANCER CETTE ACTION ?



Article 36 - Aide au système de répartition des possibilités de pêche
Cet article pourrait financer le travail de votre organisation en matière d'encadrement de la pêche (notamment l'encadrement par les licences). Grâce à cette aide vous pourriez décider en interne de compenser le travail fourni par vos présidents.



Votre groupe d'action côtier (voyez en particulier l'article 63.e du FEAMP) pourrait contribuer au renforcement des capacités de votre organisation



©SoldeCocos/
Inmaculada Martinez

6 PARTICIPER AU CONSEIL CONSULTATIF SUD (CC SUD)

Le CC Sud (www.cc-sud.eu) réunit tous les acteurs qui ont un intérêt dans la gestion des pêches afin d'adresser des avis à la Commission Européenne et aux Etats Membres sur la gestion des pêcheries de l'atlantique sud. Le CC sud est l'un des 9 conseils consultatifs établis sur la volonté des institutions européennes. Il a un groupe de travail dédié aux "pêches traditionnelles". Vous pourriez être intéressé pour participer à ces réunions afin d'avoir un suivi de l'information provenant des institutions européennes et d'étendre votre réseau ce qui vous permet d'accroître votre influence.

QUEL ARTICLE DU FEAMP PEUT FINANCER CETTE ACTION ?

Article 29 - Promotion du capital humain



7 FAIRE FINANCER VOTRE ORGANISATION POUR SA CONTRIBUTION À UNE GESTION DURABLE DE L'ACTIVITÉ DE PÊCHE

Votre organisation contribue à la gestion des pêche (via la mise en place de licences, de réglementation sur les zones de pêche, les engins, le calendrier, ...) au travers de réunions régulières avec l'administration et/ou les scientifiques. Cette contribution participe à la gestion durable de l'activité de pêche et vous pourriez être financé pour ce travail par le FEAMP.

QUEL ARTICLE DU FEAMP PEUT FINANCER CETTE ACTION ?

Article 36 - Aide au système de répartition des possibilités de pêche. Cet article pourrait financer le travail de votre organisation en matière d'encadrement de la pêche (notamment l'encadrement par les licences). Grâce à cette aide vous pourriez décider en interne de compenser le travail fourni par vos présidents.



Votre groupe d'action côtier (voyez en particulier l'article 63.e du FEAMP) pourrait contribuer au renforcement des capacités de votre organisation



8 FAIRE DU LOBBYING POUR UNE DÉCENTRALISATION PLUS POUSSÉE DE LA GESTION DES PÊCHES EN EUROPE

Décentraliser la gestion des pêches pour la petite pêche côtière permettrait une réglementation plus adaptée au terrain et aux spécificités locales. Cela faciliterait également l'implication des pêcheurs qui se sentiraient beaucoup plus près du processus de prise de décision. **Cela nécessiterait une évolution de la politique commune de la pêche actuelle et un engagement des états pour une cogestion de leur bande côtière.** Sur l'arc atlantique européen, certains pays ont déjà des organisations régionales auxquelles l'état a délégué des missions de service publique:

- **IRLANDE** : Les forums pour les pêcheries côtières sont des forums consultatifs dont les membres représentent le secteur côtier, des pêcheurs utilisant des embarcations de moins de 12m de longueur hors tout. [HTTP://INSHOREFORUMS.IE](http://inshoreforums.ie)

- **ECOSSE** : Les groupes régionaux de pêche côtière sont des entités non légales qui visent à améliorer la gestion des pêcheries côtières écossaises jusqu'aux 6 miles nautiques, et à donner aux pêcheurs côtiers une voix plus importante dans le cadre plus large de la gestion de l'espace maritime. [HTTP://IFGS.ORG.UK](http://ifgs.org.uk)

- **ANGLETERRE** : Les autorités côtières pour les pêches et la conservation ont pour mission de gérer durablement les pêcheries côtières dans leur zone. Chaque autorité gère un district qui couvre une partie de la côte anglaise jusqu'aux 6 miles nautiques. [HTTP://WWW.ASSOCIATION-IFCA.ORG.UK](http://www.association-ifca.org.uk)

En France, les comités régionaux peuvent déjà prendre des décisions entérinées dans le cadre d'arrêtés préfectoraux et notamment pour la mise en place des licences encadrant les métiers (engins, zones, périodes). Etant donné le rayon d'action limité des petites unités de pêche, vous pourriez réfléchir à **évaluer leur dépendance économique à la zone côtière afin de leur garantir un espace de travail adapté. La création d'une commission « bande côtière » - voire de groupes de travail dédiés à la petite pêche côtière - pourrait faciliter l'expression des pêcheurs issus de ce segment.**



Il n'y a pas de mesure dédiée pour ce type d'action mais votre groupe d'action côtier pourrait vous aider à mettre en place un tel dispositif dans le cadre du renforcement des capacités.



©SoldeCocosi/
Inmaculada Martinez

9 PARTICIPER À LA COLLECTE DES DONNÉES AVEC LES SCIENTIFIQUES

L'information sur la petite pêche côtière, sur la biologie ou sur l'évaluation des espèces ciblées par ce segment a encore des lacunes. Grâce à leur connaissance de la mer, en étant sur l'eau tous les jours et essayant de comprendre comment les ressources se comportent, les pêcheurs sont des alliés des scientifiques. Une collecte de données pourrait également répondre à des questions que vous vous posez. Participer à cette collecte pourrait également fournir des revenus additionnels pour les pêcheurs. Cela renforce par ailleurs votre organisation et la rend plus influente.

QUEL ARTICLE DU FEAMP PEUT FINANCER CETTE ACTION ?

Article 28 - Partenariats pêcheurs - scientifiques
MESURES RÉGIONALES ET NATIONALES



Votre groupe d'action côtier



10 RECRUTER UN FACILITATEUR EXTÉRIEUR AFIN DE VOUS ASSISTER DANS VOS RÉUNIONS ET DE PERMETTRE À CHAQUE OPINION D'ÊTRE PRISE EN COMPTE

Un facilitateur extérieur à votre organisation vous aiderait pour le déroulement de vos réunions en permettant à chacun de donner son opinion (méthodes participatives de conduite de réunion). En effet, certains sujets sont souvent très compliqués à traiter, comme par exemple la limitation de l'effort de pêche (longueur des filets, nombre d'hameçons, de casiers, temps de pêche, ...) Pour autant de telles mesures peuvent être nécessaires pour la gestion durable de la pêche et un facilitateur extérieur pourrait vous permettre de faire émerger ces sujets en étant neutre. Cette assistance extérieure peut faire partie d'une stratégie visant un renforcement de votre organisation et une amélioration dans le processus de formulation des avis.

QUEL ARTICLE DU FEAMP PEUT FINANCER CETTE ACTION ?

Article 27 - Services de conseil



Votre groupe d'action côtier pourrait contribuer au renforcement des capacités de votre organisation (voyez en particulier l'article 63.e du FEAMP)



LISTE DES MESURES OUVERTES DANS LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL



Article 28 - Partenariats scientifiques - pêcheurs
MESURES NATIONALES

Article 40 - Protection et restauration des écosystèmes marins et régime de compensation dans le cadre d'activités de pêche durables
MESURES NATIONALES

Article 42 - Valeur ajoutée, qualité des produits
MESURES NATIONALES

Article 68 - Mesures de commercialisation
MESURES NATIONALES ET RÉGIONALES



Article 27 - Services de conseil

Article 29 - Promotion du capital humain

Article 30 - Diversification et nouvelles formes de revenus

Article 36 - Aide au système de répartition des possibilités de pêche

PAGE WEB :

[HTTP://WWW.EUROPE-EN-FRANCE.GOUV.FR/L-EUROPE-S-ENGAGE/FONDS-EUROPEENS-2014-2020/POLITIQUE-DE-LA-PECHE-ET-DES-AFFAIRES-MARITIMES/FEAMP](http://www.europe-en-france.gouv.fr/l-europe-s-engage/fonds-europeens-2014-2020/politique-de-la-peche-et-des-affaires-maritimes/feamp)



AUTORITÉS DE GESTION

MESURES NATIONALES

Bretagne &
Pays de la Loire

Direction
interrégionale de la
mer Nord Atlantique
- Manche Ouest

Division pêche et
aquaculture

[HTTP://WWW.DIRM.
NORD-ATLANTIQUE-
MANCHE-OUEST.
DEVELOPPEMENT-
DURABLE.GOUV.FR](http://www.dirn.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr)

02 90 02 69 50

Nouvelle
Aquitaine

Direction
Interrégionale de
la Mer Sud
Atlantique (La
Rochelle)

Délégation Poitou-
Charentes - Action
économique

[HTTP://WWW.DIRM.
SUD-ATLANTIQUE.
DEVELOPPEMENT-
DURABLE.GOUV.FR](http://www.dirn.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr)

05 46 69 10 37

Nouvelle
Aquitaine

Direction
Interrégionale de
la Mer Sud
Atlantique

Division ressources
durables et action
économique

[HTTP://WWW.DIRM.
SUD-ATLANTIQUE.
DEVELOPPEMENT-
DURABLE.GOUV.FR](http://www.dirn.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr)

05 56 00 83 00

MESURES RÉGIONALES

Conseil régional

Service Pêche et
aquaculture

[HTTP://WWW.
BRETAGNE.BZH](http://www.bretagne.bzh)

02 99 27 14 89

Bretagne

Conseil régional

Pôle Pêche et
Aquaculture

[HTTP://WWW.
PAYSDELALOIRE.FR](http://www.paysdelaloire.fr)

02 28 20 50 00

Pays de la Loire

Conseil régional

Service Pêche et
aquaculture

[HTTPS://WWW.
NOUVELLE-
AQUITAINE.FR](https://www.nouvelle-aquitaine.fr)

05 57 57 80 00

Nouvelle
Aquitaine

GROUPES D'ACTION CÔTIERS (GAC) METTANT EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

POURQUOI L'EUROPE SOUTIENT CES GROUPES ?

Ces groupes aident à améliorer l'emploi et la cohésion territoriale des communautés côtières. Ils facilitent la participation du secteur de la pêche pour un développement durable des zones côtières. Chaque groupe développe sa propre stratégie qui est adaptée aux réalités locales et peut se concentrer sur le segment de la pêche comme sur les nouvelles activités maritimes (liées au tourisme par exemple).

POURQUOI POURRIEZ-VOUS ÊTRE INTÉRESSÉ POUR REJOINDRE OU DEMANDER DE L'AIDE DU GAC ?

Le groupe d'action côtière peut vous aider à obtenir des financements pour vos projets et idées, soit au travers de financement direct ou en vous aidant dans le montage de votre projet déposé dans le cadre de mesures nationales ou régionales. Il peut également vous offrir des moyens de renforcement des capacités de votre organisation afin d'accroître votre influence dans le processus de prise de décision. Ils sont la voie la plus rapide pour accéder aux financements européens.

Il y a de nombreux exemples de réussites à travers l'Europe dans la commercialisation, la transformation, la formation, le renforcement des capacités, les études biologiques, le développement en lien avec le tourisme, l'ouverture de restaurants, ...

Vous pouvez visiter la page web de FARNET, le réseau européen des groupes d'action côtière mis en œuvre dans le cadre du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche [HTTPS://WEBGATE.EC.EUROPA.EU/FPFIS/CMS/FARNET2/](https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/cms/farnet2/)

LE RÉSEAU DES GAC EN EUROPE (2014-2020)



Les GAC sont répartis tout le long de l'arc atlantique. De nouveaux GAC ont également été mis en place en France (Brest, Lorient, La Rochelle) pour la programmation 2014-2020. Le réseau actuel couvre presque l'ensemble de l'arc atlantique sud.

Marennes -
Oléron

Ms. Amélie Perraudau

a.perraudau@marennes-oleron.com

05 46 75 23 89

Arcachon

Aline Delamare

fepbassindarcachon@valdeleyre.fr

05 57 73 08 49
06 87 75 87 95

LISTE DES GAC EN FRANCE

Cornouaille

Ms. Pauline Chalaux

pauline.chaloux@quimper-cornouaille-developpement.fr

02 98 10 34 07

Pays Basque

François Gallet

f.gallet@cidpmem6440.fr

05 59 47 65 49
06 47 29 62 18

Lorient

Franck Antich y Amengual

f.antich@audelor.com

Auray &
Vannes

...

[HTTP://SCOT-PAYS-AURAY.PROSCOT.FR/](http://SCOT-PAYS-AURAY.PROSCOT.FR/)

02 97 56 41 74

La Rochelle

Camille Bouron

camille.bouron@agglo-larochelle.fr



©SoldeCocos
Inmaculada Martinez



Rédaction : Benoît Guerin

Création graphique : Pauline Marseglia - pauline.marseglia@gmail.com

Crédits photos : ©SoldeCocos/Inmaculada Martinez, ©Benoît Guerin

Imprimé par : Corep

Parution : Octobre 2017